

Entrée en vigueur – Règlements 2025-883 et 2025-884

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 3 février 2025, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

2025-883 intitulé : « Règlement relatif au contrôle de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Lachute »;

2025-884 intitulé : « Règlement ayant pour effet la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la Ville de Lachute ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 4 février 2025
(G-2025.03)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière